

PAS DE JUGE, PAS DE BOURREAU

Les organisations internationales offrent souvent des emplois très convoités. S'y multiplient pourtant des situations d'arbitraire et des cas de harcèlement, que l'immunité juridique empêche de sanctionner.

De **PETRA SORGE** Photos **DIRK BRUNIECKI**

Petra Sorge est journaliste indépendante à Berlin. Son travail l'a menée dans de nombreux pays. En 2017, elle a effectué une enquête dans l'industrie minière en Inde, financée par le Centre européen du journalisme. Mais à quel point l'Organisation internationale du Travail (OIT) abandonne les travailleurs à leur sort, c'est à Munich qu'elle l'a découvert.

Le voyage judiciaire de l'Irlandais Patrick Corcoran, 54 ans, se termine juste derrière l'A 99, sortie München-Haar. C'est ici, sur le territoire de l'Office européen des brevets (OEB), que la juridiction allemande cesse d'être valable. Durant des années, Corcoran a travaillé comme juge pour les Chambres de recours de l'OEB, c'est-à-dire qu'il décidait si tel ou tel brevet avait été accordé à tort ou non. Jusqu'à ce qu'en décembre 2014, il soit soupçonné d'avoir divulgué des informations internes et calomnié des cadres de l'OEB. Il est alors devenu subitement une sorte d'ennemi public numéro un en territoire supranational. Le président de l'OEB, le Français Benoît Battistelli a ourdi son plan de vengeance. Il a fait espionner le juge, lui a interdit l'accès aux locaux de l'Office, a ouvert des actions en justice contre lui. Aujourd'hui, Corcoran est un homme brisé, professionnellement et moralement. Le cas du juge Corcoran montre à l'envi comment les choses peuvent déraiper, non seulement à l'Office européen des brevets mais dans de nombreuses autres organisations internationales, comme les Nations Unies ou l'Organisation mondiale du commerce. Comme les organisations proprement dites, leurs cadres et collaborateurs bénéficient souvent d'une immunité juridique, elles deviennent pratiquement des espaces de non-droit, où seules s'appliquent les règles dont elles se sont elles-mêmes dotées. Si tout va bien, les conditions de travail y sont formidables. Mais que se passe-t-il lorsque s'y installe un système arbitraire dans lequel personne ne peut se protéger de la pression, du harcèlement, voire des violations des droits de l'homme ?

La situation à l'OEB dépasse largement le cas du juge Corcoran, comme le montre la 42^{ème} manifestation à ce jour de l'Union syndicale de l'Office européen des brevets (USOEB). Au mois de mars, quelque 300 employés de l'OEB se sont rassemblés pour protester. Comme il leur était interdit de manifester sur le site du siège central de l'Office, sur les rives de l'Isar, ils ont dû contourner la rue passant devant ce grand immeuble noir des années 70, qui avait été fermée par la police. L'USOEB reproche à l'Office des brevets de brider ainsi la liberté d'opinion et de réunion, et à son président Battistelli de pratiquer l'autocratie et la censure. Elle réclame ni plus ni moins : "Les droits fondamentaux, maintenant !". Entretemps, le syndicat déplore la perte de presque tous ses cadres. Son secrétaire général à La Haye a été licencié, tandis qu'à Munich, ce sont le président et le vice-président qui ont dû partir. Même le trésorier a été rétrogradé. Selon l'USOEB, ils n'avaient pourtant fait que leur travail comme conseils d'entreprise.

Photo : Stephan Elleringmann/Laif (pages 74 et 75), Antje Berghäuser (auteure)

Les conseils d'entreprise de l'OEB ont-ils été chassés à force de harcèlement ? Le comité de direction de l'Office européen des brevets, qui compte un Allemand en la personne de Raimund Lutz, Vice-Président Direction générale Questions juridiques / Affaires internationales, répond : l'USOEB a

"toujours refusé" les tentatives de dialogue sérieuses de la direction. Mais le syndicat n'est pas le seul à considérer qu'il se passe dans les cinq implantations de l'OEB (Munich, Berlin, la Haye, Vienne et Bruxelles) des choses illégales. C'est aussi l'avis du juge constitutionnel Siegfried Broß. Il déclare : "Les droits de l'homme sont souvent bafoués." A la demande de groupes pharmaceutiques américains, Broß a rédigé un épais rapport sur la Convention sur le brevet européen sous l'angle de l'Etat de droit, convention qui a été à l'origine de la création de l'Office en 1977. La mission confiée à l'OEB à cette époque était d'inciter à l'innovation et, ce faisant, de garantir des emplois en Europe. En cette période de menace de guerre commerciale entre les Etats-Unis, la Chine et l'Europe, cette mission est plus importante que jamais.

LE DRAME SE JOUE loin des projecteurs, dans une zone de non-droit, parce que l'immunité dont jouit l'OEB, organisme supranational, lui permet d'échapper à tout contrôle juridique. Son président Benoît Battistelli ne se voit pourtant pas dans le rôle du méchant. Au contraire, il se considère comme une victime. Le service de presse explique ainsi : "Depuis l'introduction de la procédure de réforme, l'OEB subit une campagne de diffamation sans précédent", qui a lourdement discrédité l'Office et, en particulier, sa direction. Avec quelles méthodes ? "Des calomnies personnelles, des insinuations, des menaces, des mensonges". Et dans quel but ? "Nuire grandement à la réputation de l'Office". Des circulaires internes attestent que l'OEB craint une campagne dirigée non seulement contre Battistelli mais aussi contre son second vice-président, le Croate Željko Topic. Un des principaux suspects est Patrick Corcoran. Il lui est interdit, comme à tous les autres employés de l'OEB, d'ailleurs, de parler aux journalistes. *Cícero* dispose néanmoins de trois rapports sur lui, considérés comme "confidentiels". Ils datent d'avril et mai 2016 et comptent en tout plus de 180 pages. Ils s'appuient sur des analyses judiciaires de l'unité d'investigation, un service d'enquête interne à l'OEB qui dispose de compétences quasi-policières. D'après les dossiers, l'équipe a surveillé les e-mails et l'ordinateur de Corcoran, a fouillé son bureau, confisqué sa clef USB privée et pris ses empreintes digitales. Le règlement du personnel de l'OEB prévoit que cette unité entre en action en cas de suspicion d'infraction ou de harcèlement. Dans le cas de Corcoran, des tiers également ont fait l'objet d'une surveillance. Les enquêteurs ont en effet équipé un ordinateur accessible à tous d'enregistreurs de frappe permettant de voir à quoi ses utilisateurs l'avaient utilisé.

Ils auraient trouvé sur Patrick Corcoran "plusieurs milliers" de fichiers, d'après l'analyse des traces. Il aurait écrit de nombreux e-mails à des chefs d'Etat, chefs de gouvernement, journalistes, ainsi qu'au Parlement européen, mis en garde contre une "corruption au plus haut niveau" et un "népotisme", et parlé d'une "affaire des Balkans" autour de Battistelli et de Topic. Corcoran a admis avoir possédé des copies de ces e-mails mais nie les avoir écrits. A lui seul, le nombre astronomique de documents suffit à le prouver. Le président Battistelli a pourtant ordonné la suspension du juge irlandais, pour diffamation. Il faut savoir que les juges de l'OEB ne sont pas subordonnés au Présidium mais uniquement au Conseil d'administration, ce qui doit garantir leur indépendance interne. Le conseil d'administration a approuvé la mesure a posteriori, allant même en cela contre le règlement, et a demandé à trois reprises au conseil des juges compétent, la Grande Chambre de recours, dont fait également partie Corcoran, de démettre celui-ci de ses fonctions. Mais les juges ont déclaré les demandes irrecevables, malgré les fortes pressions exercées contre eux par Battistelli. "Tous les membres présents de la Grande Chambre de recours se considèrent eux-mêmes menacés de mesures disciplinaires" peut-on lire dans sa décision de juin 2016. "Cela porte atteinte au principe fondamental de l'indépendance des juges." Des spécialistes du droit international dénoncent depuis longtemps la toute relative indépendance des conseils de juges dans de nombreuses organisations internationales. Les juges de ces cours, comme à l'Organisation mondiale du commerce ou aux Nations Unies, ne sont généralement en poste que pour une période donnée, écrit l'avocat genevois Matthew Parish. Mais ils sont souvent nommés par le chef de l'organisation, "contre qui les plaintes sont formulées". A l'OEB, Benoît Battistelli a ainsi ignoré la décision portant sur Corcoran. Il a maintenu l'interdiction d'accès et, avec Željko Topic, a adressé au tribunal de grande instance de Munich une plainte à titre privé pour diffamation. Certes, il lui manquait la preuve que Corcoran était bien l'auteur des e-mails, peut-on lire dans la décision du tribunal de novembre 2017. Mais si

Corcoran n'a pas écrit ces messages, pourquoi d'autres collaborateurs, manifestement mécontents, ont-ils cherché à épancher leur colère à l'extérieur ? Les conditions de travail à l'Office européen des brevets font rêver à première vue : un salaire mensuel d'environ 11 000 euros, libre d'impôts, pour un juge des brevets, ce n'est pas rien. Et depuis 2011, les salaires ont augmenté de 15 pour cent, nous dit-on à l'OEB. A cela s'ajoutent les primes, une allocation scolaire pour les enfants, un statut d'immunité. Perdre ces privilèges s'apparente à une chute dans le vide : assurances, pensions, cotisations à la caisse d'incapacité de travail... tout dépend d'une même institution.

***À gauche : L'ancien juge constitutionnel Siegfried Broß émet de vives critiques
Au-dessus : Le droit allemand du travail ne s'applique pas à l'Office européen des brevets à Munich***

LORSQUE BATTISTELLI A COMMENCE, à pousser l'Office au maximum de son efficacité, l'ambiance a commencé à s'y dégrader. Depuis sa prise de fonctions en 2010, le nombre de brevets accordés a augmenté de 82 pour cent, pour atteindre 106 000 en 2017, un record. Et cela malgré une réduction affichée des frais de fonctionnement. Comment y est-il parvenu ? En introduisant une nouvelle prime de rendement et en relevant sans cesse les objectifs. Le syndicat affirme que, cette année, les collaborateurs de l'OEB devront une nouvelle fois accroître leur productivité : plus 10 à 20 pour cent par rapport à 2017. Battistelli se vante aussi d'avoir réduit les jours de congé de maladie de 40 pour cent. Il a pour cela créé des unités de médecins contrôleurs. Un règlement, la circulaire 367, stipule que les malades doivent se trouver à leur domicile tous les jours d'absence, de 10h à 12h et de 14h à 16h, au cas où le médecin contrôleur se présenterait. Quiconque est absent lorsque celui-ci sonne à la porte risque des sanctions, même en cas de dépression ou de burnout. L'avocat munichois Alexander Holtz énumère les droits fondamentaux qu'une telle disposition enfreint : "premièrement le droit général à la vie privée, deuxièmement le droit à l'intégrité du domicile et troisièmement les intérêts et droits des familles". Le service de presse explique : "Ces réformes vont garantir l'avenir de l'Office et assurer son succès." Ce "succès" implique notamment qu'au cours des six dernières années, cinq collaborateurs de sont suicidés. Dont plusieurs sur leur lieu de travail. Selon l'USOEB, un employé du site de La Haye a sauté par la fenêtre de son bureau. Un autre s'est pendu le dernier jour de ses vacances. Le syndicat voit un lien entre ces drames et les réformes Battistelli. L'OEB quant à lui se déclare "profondément préoccupé" par ces suicides. Mais, dit-il, "contre tous les principes de la collégialité", certains individus les ont utilisés "à des fins politiques".

Pourquoi l'OEB doit-il absolument accroître sa productivité ? Pour des principes économiques et pour promouvoir l'Europe en tant que pépinière d'idées ? Même l'industrie se montre sceptique. Fin 2016, le magazine économique *Juve* a demandé à 168 entreprises technologiques ce qu'elles pensaient de la qualité des procédures de délivrance de brevets par l'OEB. Pour 54 pour cent, elles sont insatisfaisantes. Une faible majorité de 50,2 pour cent déplore également des manquements dans les procédures de recours. La question de l'indépendance de celles-ci occupe actuellement la cour constitutionnelle allemande. Quatre plaintes pour insuffisance de protection juridique sont en instance contre des décisions des Chambres de recours, révèle Karlsruhe.

Selon l'avocat munichois en brevets Gero Maatz-Jansen, du cabinet Grünecker, l'OEB ne devrait pas générer de bénéfices. Il attend des examinateurs de brevets qu'ils prennent leur temps pour étudier de vraies innovations. Son cabinet dépose chaque année quelque 3 000 demandes de brevet à l'OEB. Généralement, la moitié sont acceptées, mais subitement l'année dernière, plus de 2 500 brevets ont été délivrés. Maatz-Jansen se dit sceptique : "Si le droit de monopole que le demandeur recherche est insuffisamment étudié et n'est donc pas applicable, il n'est d'aucune utilité." C'est tout le système des brevets qui est remis en question. Chaque brevet mérite-t-il vraiment son nom ? De nombreux examinateurs avouent eux-mêmes qu'ils ne sont plus en mesure de garantir la qualité de leur travail. A la mi-mars, 924 d'entre eux ont écrit une lettre ouverte mais anonyme, certifiée par notaire, au conseil d'administration. Ils expliquent être "beaucoup trop souvent face à un dilemme" : soit veiller à la qualité des inventions, soit se soumettre aux ordres de leurs supérieurs. La peur des sanctions est énorme. Une des rares personnes qui osent dénoncer ce qui se passe à l'OEB est

Roland Klausecker, 44 ans. Barbe de trois jours et polo, il appelle par Skype de Corée du Sud. Il y travaille pour le fournisseur automobile Schaeffler comme directeur régional pour l'Asie, responsable des outils et prototypes. Suite à un accident survenu alors qu'il avait 18 ans, Klausecker est handicapé à 100 %. Du côté gauche, il a perdu sa main et son œil, et son oreille est gravement endommagée. A droite, il a perdu une partie de ses doigts. Cela n'a jamais affecté ses performances au travail. Klausecker a fait des études de polytechnique à l'université d'Erlangen, est devenu collaborateur scientifique et a postulé à l'Office européen des brevets. Il a réussi tous les tests d'embauche et les spécialistes étaient très contents de lui. Le médecin-conseil, lui, avait des doutes : selon lui, Klausecker était capable de travailler mais sa main droite risquait d'être trop sollicitée par le travail à l'ordinateur. Klausecker n'a pas été retenu.

L'ORGANISATION DE L'OFFICE EUROPEEN DES BREVETS

Etats membres

contrôle

Office européen des brevets

Conseil d'administration

Convention européenne sur le brevet

Chambres de recours

À gauche : Le personnel a déjà manifesté 42 fois, sans succès

Si une entreprise allemande s'était comportée de cette façon, la justice et les associations anti-discrimination auraient déjà réagi. Mais pas à l'Office européen des brevets. Klausecker a porté plainte. Il était convaincu d'avoir été victime de discrimination et se considérait comme tout à fait apte pour le job. En 2010, en effet, il avait escaladé l'Island Peak, une montagne de plus de 6 000 m dans l'Himalaya. En 2006, le tribunal constitutionnel allemand s'est déclaré incompétent pour trancher cette question, parce que l'OEB bénéficiait de l'immunité. La Cour européenne des droits de l'homme a fait la même réponse en 2015. La plainte n'était pas recevable car l'OEB n'était pas une "personne juridique", de surcroît non signataire de la Convention européenne des droits de l'homme. L'Office munichois n'est donc pas lié au document que les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, avec leurs 820 millions de citoyens, ont signé. Klausecker s'est battu durant dix ans, en vain. Son parcours du combattant montre qu'il est presque impossible pour des collaborateurs, demandeurs, entreprises et simples citoyens de faire valoir leurs droits contre une organisation internationale. L'ancien juge constitutionnel Siegfried Broß résume la situation à l'Office européen des brevets en ces termes : "Avec une organisation internationale dotée d'une telle structure, on pourrait installer un nouveau Guantanamo en plein Munich, en toute légalité." L'Irlandais Patrick Corcoran se considère en tout cas comme victime de diffamation. Une fuite doit être à l'origine de ses malheurs. En octobre 2015, le journal *Süddeutsche Zeitung* annonçait que "quelque chose d'incroyable" avait été découvert dans le bureau de Corcoran : "deux matraques et du matériel de propagande nazi", notamment des chants patriotiques, et des "emblèmes interdits". Le journal s'appuyait sur des découvertes effectuées par le service d'enquête de l'OEB.

D'OU VENAIT CE RAPPORT ? Battistelli a-t-il utilisé la presse à des fins personnelles ? Corcoran est-il un extrémiste de droite ? Son avocate Senay Okay, spécialiste du droit du travail, en lève les yeux au ciel. "Je ne défendrais jamais quelqu'un qui a des vues d'extrême-droite !" La jeune avocate nous reçoit dans son modeste bureau de la place Stachus, à Munich. Les murs sont vides, le bureau d'autant plus surchargé. Des dossiers d'employés de l'OEB, dont celui de Patrick Corcoran. Elle explique : "Oui, mon client est un fou d'histoire ; il a collectionné des documents historiques sur l'Allemagne. Mais suis-je moi aussi nazie si j'ai chez moi un livre sur Hitler ?" En tout cas, un mois avant la parution de l'article dans la SZ, la Grande Chambre de recours s'était opposée au limogeage

de Corcoran. L'Office n'a pas publié cette décision, par plus que les autres jugements à sa décharge, en infraction aux statuts de l'organisation. Au lieu de cela, c'est la fuite qui est parvenue aux oreilles de l'opinion publique. Bien que Corcoran ait été mis au pilori, il a obtenu un autre jugement important en sa faveur, celui du tribunal de l'Organisation mondiale du travail (OIT), la seule cour habilitée à combler les vides juridiques au niveau supranational. Elle est compétente pour 58 000 travailleurs dans 62 organisations internationales. Le hic, c'est qu'elle s'appuie sur les cadres juridiques que les organisations concernées leur fournissent. La star des avocats britanniques Geoffrey Robertson, qui défend notamment l'écrivain Salman Rushdie, en est convaincu : le tribunal de l'OIT ne répond pas aux normes des droits de l'homme. Notamment parce que ses juges, du fait qu'ils n'y sont nommés que pour de brefs mandats (jamais plus de 3 ans), ne peuvent être impartiaux. Il ne s'y pratique pas non plus "d'audition juridique publique et équitable", car les juges ne décident que sur papier. Les décisions erronées ne sont pas vérifiables. Il n'existe pas d'instance d'appel. Corcoran n'a gagné devant la cour de l'OIT que parce que l'OEB avait enfreint ses *propres* règles et n'avait pas respecté la séparation interne des pouvoirs. Les juges ont décidé que l'Irlandais devait être "immédiatement" réintégré dans ses fonctions et recevoir 35 000 euros de dommages et intérêts. Jusqu'à ce jour, l'OEB refuse de lui rendre son ancien poste. En février, il s'est vu proposer un emploi qui n'a rien à voir avec ses compétences, et situé qui plus est à La Haye, c'est-à-dire à 850 kilomètres de chez lui. "Du pur harcèlement", selon son avocate. Corcoran est tombé malade et souffre, comme bon nombre de ses collègues, de dépression. Son avocate estime que sa victoire à elle est "qu'il soit toujours en vie". Le tribunal de l'OIT est en réalité impuissant ; il n'a pas pouvoir de sanction, ni pouvoir exécutif. Les suicides à l'OEB n'ont même pas fait l'objet d'investigations. Et ce n'est pas tout ! L'OIT a décidé fin janvier que l'Office avait agi correctement en licenciant la représentante du personnel Elizabeth Hardon. Cette affaire n'a laissé aucun répit à l'avocate Senay Okyay jusqu'à présent. A l'origine, elle concernait l'un de ses clients, le Français Jean-Pierre Bardelot (nom d'emprunt). Elle se souvient de lui comme d'un noceur plein d'humour. Au printemps 2012, il s'est pendu dans un faubourg du Munich. Okyay en est persuadée : l'OEB aurait pu éviter cela. Bardelot souffrait de dépression. Malgré cela, ses supérieurs avaient entamé des poursuites disciplinaires contre lui. Elle se souvient de son coup de téléphone. Bardelot lui a dit : "L'Office n'arrêtera pas avant d'avoir trouvé un motif pour me licencier." Il avait même mentionné son projet de suicide devant deux collègues.

BENOÎT BATTISTELLI Président

ŽELJKO TOPIC Vice-Président Direction générale Administration

RAIMUND LUTZ Vice-Président Direction générale Questions juridiques / Affaires internationales

ALBERTO CASADO CERVIÑO Vice-Président Direction générale Processus général d'octroi de brevets

LA DIRECTION DE L'OEB

Photos : Office européen des brevets (4)

Au-dessus : Internationalité et immunité ne sont pas de mise qu'à l'OEB de Munich

A gauche : L'avocat Alexander Holtz parle de violations des droits fondamentaux

"On pourrait ouvrir un Guantanamo en plein cœur de Munich, en toute légalité"

L'avocate Senay Okay se bat pour les droits de plusieurs employés de l'OEB

LE CONSEIL D'ENTREPRISE ELIZABETH HARDON avait écrit, par l'intermédiaire d'une liste de destinataires, un e-mail dans lequel elle interpellait le supérieur hiérarchique de Bardelot en ces termes : "Beaucoup d'entre nous pensent que le comportement du directeur et les attaques infondées du chef du personnel ont notablement contribué au décès de notre collègue. L'Office va naturellement nier de manière formelle être responsable en quoi que ce soit." Quelqu'un, dans la liste de diffusion, a divulgué cet e-mail confidentiel. Il est arrivé jusqu'au président, Benoît Battistelli. Qui a mis sa commission disciplinaire sur le coup. Celle-ci n'a décelé aucune faute grave dans le chef de Hardon, mais le président a ignoré l'avis des experts et a rétrogradé l'impertinente. Les juges de l'OIT à Genève ont estimé comme lui que Hardon avait "diffamé" un collègue, que son comportement était "grave" et "fautif". Quant au contenu des reproches formulés par Hardon, ils ne l'ont pas examiné. Au lieu de cela, ils ont donné carte blanche à Battistelli pour prendre également des décisions relevant de la discipline interne, et ignorer les Chambres de recours tant que le motif est "solidement fondé". Un "jugement qui fait peur", selon Stefan Schennach, qui préside le Comité social du Conseil de l'Europe. "A quoi sert une instance de clearing si la personne au sommet de la hiérarchie n'est pas tenue de respecter les décisions internes ?" Ce social-démocrate autrichien s'est beaucoup occupé de ce qui se passe à l'OEB. Ce qui lui a été confié de façon confidentielle, notamment en provenance du site de La Haye, constitue selon lui "de l'arbitraire aggravé". Il a rédigé un projet de résolution pour que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe exige plus de transparence, d'application de l'Etat de droit et des normes sociales plus élevées dans les organisations internationales. Il emploie dans sa recommandation l'expression "abus de pouvoir". Cela concerne non seulement l'OEB mais toutes les organisations internationales. Schennach relate le cas de deux épouses de collaborateurs de l'ONU en Autriche, qui lui ont demandé son aide. Leurs époux ont divorcé mais refusent de verser l'indemnité de divorce et la pension alimentaire de leurs enfants légitimes. A cause de l'immunité dont jouit le personnel de l'ONU, les ex-épouses n'ont aucun recours en justice, ni en Autriche, ni dans leur pays d'origine. Même les Nations Unies ne s'estiment pas compétentes. Pour ces deux femmes, l'avenir est incertain. Leur droit de séjour est lié au visa de leur ex-mari respectif. Le document du Conseil de l'Europe demande de revoir le concept d'immunité, même dans l'UE. Schennach trouve "ridicule" que les implantations de l'UE dans les Etats membres se réclament de l'inviolabilité diplomatique alors qu'elles ne sont que des "postes avancés de la Commission". "La représentation bavaroise à Berlin bénéficie-t-elle aussi de l'immunité ?" En outre, toutes les organisations internationales devraient se soumettre à une jurisprudence indépendante, par exemple celle du Conseil de l'Europe ou celle de tribunaux encore à créer. Ce projet de résolution doit cependant recevoir l'aval du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. En pratique, comment cette réforme se traduirait-elle ? Le conseil d'administration de l'OEB a toujours reconnu ouvertement qu'il avait besoin d'un président socialement plus compétent que Battistelli. Au mois de juillet prochain lui succédera le Portugais António Campinos, jusqu'à présent directeur de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, à Alicante. Le problème, c'est qu'il est considéré comme le vassal de Battistelli. L'Allemagne dispose depuis octobre d'un poste stratégique important à l'intérieur, la présidence du Conseil d'administration de l'OEB en la personne de Christoph Ernst, qui est également conseiller au ministère allemand de la justice. Le ministère laisse toutefois entendre que l'Allemagne, en tant qu'Etat, n'a "aucune compétence pour surveiller ou intervenir", et qu'elle n'a donc pas d'ordre à donner à l'OEB. Tout doit "passer par les organes de l'organisation, car l'Allemagne n'est qu'un des 38 Etats signataires"

Même les Nations Unies ne s'estiment pas compétentes.